

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

---

DEUXIÈME COMMISSION  
21e séance  
tenue le  
mercredi 1er novembre 1995  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (Ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- a) APPLICATION DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (suite)
- b) SÉCHERESSE ET DÉSERTIFICATION (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.21  
8 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)  
(A/50/25, A/50/171, A/50/182-E/1995/66 et Corr.1, A/50/254-S/1995/501, A/50/366,  
A/50/371, A/50/400, A/50/407, A/50/425-S/1995/787, A/50/475, A/50/518;  
A/C.2/50/2)

- a) APPLICATION DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/50/3, A/50/74 et Add.1, A/50/218, A/50/453, A/50/515)
- b) SÉCHERESSE ET DÉSERTIFICATION (suite) (A/50/227-E/1995/99, A/50/347, A/50/516)

1. M. KJELLEN (Suède), s'exprimant en sa qualité de Président du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, se félicite de la convergence des points de vue des diverses délégations. Le Comité intergouvernemental de négociation doit respecter son calendrier de travail afin de se préparer comme il convient pour la première session de la Conférence des Parties qui devrait se tenir en 1997. Le représentant a bon espoir que la Convention entrera en vigueur en 1996.

2. M. TALBOT (Guyana), s'exprimant au nom des 13 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), se déclare déçu et préoccupé par les faibles progrès réalisés pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de Rio pour mettre en oeuvre Action 21. De nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et de la région du Pacifique sont exposés à diverses menaces écologiques d'origine naturelle ou anthropique. À cet égard, les États membres de la CARICOM se félicitent de la prochaine entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La CARICOM soutient également la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1997 au plus tard, pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble d'Action 21. La Commission du développement durable est l'entité la mieux placée pour préparer cet examen.

3. Les préparatifs d'une telle session devront intégrer d'une part les résultats des conférences tenues sur divers aspects du développement durable, mais également tenir compte des propositions de programme d'action pour le développement. Le dispositif international institué pour contrôler et promouvoir tous les programmes de développement durable doit également être évalué.

4. Les questions prioritaires pourraient inclure les problèmes particuliers des petits États insulaires en développement, la mise en évidence des obstacles aux progrès et les moyens de les surmonter, ainsi que la recherche d'une approche harmonisée du développement durable. L'objectif de la session devrait être de garantir un engagement politique ferme en vue d'une application rapide et intégrale d'Action 21.

/...

5. Le principal obstacle aux progrès dans le domaine de l'environnement est que l'on n'a pas transféré aux pays en développement la technologie appropriée et des ressources financières supplémentaires. La reconstitution et la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont une très bonne chose et les pays développés doivent respecter les engagements qu'ils ont pris à Rio de développer l'assistance qu'ils apportent aux pays en développement.

6. En ce qui concerne des propositions de financement supplémentaire, le Programme des Nations Unies pour le développement a estimé qu'une réduction de 3 % des budgets militaires au cours de la décennie en cours permettrait de dégager environ 1 500 milliards de dollars qui pourraient être affectés au développement durable. Une autre proposition à étudier consiste à imposer une taxe aux pollueurs et aux auteurs de mouvements de devises spéculatifs. Ces mesures, associées à l'allégement de la dette et à des perspectives commerciales équitables pour les pays en développement, pourraient permettre à tous les États de mettre en oeuvre Action 21.

7. M. FOREMAN (Australie) dit que la Commission du développement durable doit être l'instance désignée pour entreprendre les travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997. Ces travaux préparatoires donneraient une plus grande dimension politique à la Commission.

8. Paradoxalement, la Commission débat de l'environnement et du développement durable à un moment où certains pays font peu de cas des effets des essais nucléaires sur l'environnement. L'Australie considère que la continuation des essais nucléaires par la Chine et la reprise des essais nucléaires par la France comme un retour en arrière, contraire aux dispositions d>Action 21. Elle déplore les essais nucléaires où qu'ils se situent.

9. Étant un pays dont la diversité biologique est considérable, l'Australie s'intéresse vivement aux activités internationales relatives à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. La deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu à Jakarta sera l'occasion d'envisager diverses options pour régler ces questions. La Conférence devra résoudre rapidement les difficultés procédurales et administratives afin de pouvoir aborder efficacement ses travaux de fond. La constitution d'un groupe intergouvernemental à composition non limitée sur les forêts est une étape importante dans le développement d'un consensus sur les mesures à prendre en vue de la gestion, de la préservation et du développement durables des forêts. À cet égard, l'Australie accueillera une conférence sur l'homologation et l'étiquetage des produits forestiers en mai 1996.

10. Le représentant australien soutient l'action internationale en matière de gestion des produits chimiques, y compris des polluants organiques rémanents, qui tient compte des variations régionales des conditions et besoins écologiques. Le développement durable est un objectif qui sera plus facilement atteint si l'on prend en compte les intérêts de tous les membres de la communauté internationale.

11. La délégation australienne est favorable à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant propre à assurer l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de

/...

certaines substances chimiques dangereuses qui font l'objet du commerce international. La portée d'un tel instrument ne devra pas aller au-delà de celle des directives facultatives actuelles. Les changements climatiques constituent l'un des problèmes écologiques les plus sérieux que connaît la communauté mondiale et la délégation australienne est prête à collaborer avec d'autres pour trouver des moyens constructifs et appropriés de renforcer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

12. La réussite de la mise en oeuvre d'Action 21 exige également des mesures aux niveaux régional et national. L'Australie a sa propre politique nationale de développement écologiquement viable depuis 1992 et s'occupe activement des questions de gestion des ressources au niveau régional, dans le cadre du Forum du Pacifique Sud, de l'initiative internationale en faveur des récifs coralliens et dans la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. En ce qui concerne ce dernier point, l'examen du Programme d'action par la Commission du développement durable en 1996, puis par l'Assemblée générale en 1997, donnera des indications précieuses sur les mesures supplémentaires nécessaires pour aider les petits États insulaires à réaliser un développement durable.

13. L'Australie est l'un des premiers auteurs de l'initiative internationale en faveur des récifs coralliens, dont l'objectif est notamment de mener une action éducative, d'améliorer la gestion des zones côtières et la coordination de la recherche, ainsi que d'effectuer des contrôles aux niveaux mondial, régional et national pour s'assurer que les ressources corallienes sont gérées de façon non déprédatrice. Une sage gestion des ressources marines revêt une importance particulière pour la région du Pacifique.

14. M. JABBARY (République islamique d'Iran) dit que les accords obtenus lors de diverses conférences internationales sur l'environnement doivent encore être traduits en mesures pratiques. Puisque les émissions de polluants dans l'environnement, y compris les déchets toxiques et dangereux, se produisent principalement dans les pays développés et puisque les schémas de consommation et de production non durables de ces derniers restent la principale cause de dégradation de l'environnement mondial, les pays développés doivent assumer la responsabilité de la protection de l'environnement.

15. Ils doivent de toute urgence commencer la mise en oeuvre des engagements qu'ils ont pris en vertu d'Action 21, en particulier en fournissant des ressources supplémentaires et en procédant au transfert de technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles aux pays en développement.

16. Les ressources du Fonds pour l'environnement mondial sont loin d'être suffisantes pour la mise en oeuvre d'Action 21. La délégation iranienne est favorable à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997 pour procéder à un examen de la mise en oeuvre d'Action 21. Cette session devra se centrer sur l'élimination des obstacles à une mise en oeuvre rapide et totale.

17. Il est indispensable de fournir des ressources financières importantes et d'autres formes de soutien aux pays touchés par la désertification, en

particulier en Afrique, pour que toutes les parties puissent s'acquitter de leurs obligations découlant de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il est nécessaire de prendre des mesures permettant de mobiliser et de transférer des ressources financières et technologiques.

18. En ce qui concerne la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse en Iran, un bureau des programmes pour le réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification a été créé à Téhéran. Lors de sa dernière session annuelle, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est déclarée favorable au renforcement de ce bureau et a demandé la convocation, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'une réunion de haut niveau du réseau régional pour étendre le rôle et le mandat de ce dernier.

19. M. MAKOETJE (Lesotho), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dit que celle-ci attache une grande importance à l'entrée en vigueur rapide de la Convention sur la lutte contre la désertification. En outre, ils reconnaissent depuis longtemps le rôle indispensable que jouent les femmes dans la gestion judicieuse des ressources naturelles et se félicitent de l'inclusion de la partie relative aux femmes et à l'environnement dans le Programme d'action adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

20. Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont amélioré, après examen, leurs politiques agricoles, d'aménagement du territoire, de gestion des ressources énergétiques et hydrauliques et en matière de population en vue de créer un environnement favorable à l'utilisation durable des ressources naturelles, s'acquittant ainsi de leurs obligations internationales. Une étude relative à la sécheresse et à la désertification a fourni des informations importantes qui ont permis d'élaborer des programmes d'action sous-régionaux. Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe apprécient vivement la coopération et l'assistance qu'ils reçoivent du secrétariat provisoire de la Convention sur la lutte contre la désertification.

21. En Afrique australe, plus de 6 millions de personnes auront besoin d'urgence d'aide alimentaire en 1995 et en 1996 en raison de la sécheresse et de la dégradation des sols qu'elle a entraînée. Le manque de moyens empêche une mise en oeuvre rapide des réformes que les gouvernements ont engagées. Le représentant demande instamment aux organismes de développement bilatéraux et multilatéraux de leur apporter une aide financière et technique.

22. Les États de l'Afrique australe notent avec intérêt que depuis que son mandat a été élargi pour couvrir tout le continent africain, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) a mis en place un bureau auxiliaire pour les États d'Afrique orientale et australe. La longue expérience qu'il a de la désertification et de la sécheresse sera très utile aux efforts que déploient ces pays pour s'attaquer aux conséquences que la sécheresse a sur les populations vivant dans les déserts du Kalahari et du Namib. On a recensé dans la région un certain nombre d'organismes dont les moyens seraient renforcés.

/...

23. La célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse montre clairement que les campagnes nationales de sensibilisation sont efficaces et qu'il faut donc les élargir.

24. M. BASMAJIEV (Bulgarie) dit que certes la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a constitué un jalon important de la coopération internationale pour le développement durable, mais qu'il reste beaucoup à faire. La Bulgarie reconnaît que, parallèlement aux efforts déployés au niveau international, la réussite du processus amorcé à Rio dépendra dans une large mesure de la réalisation à l'échelon national des objectifs et des engagements convenus. Les efforts qu'elle déploie pour arrêter une stratégie globale en vue du développement durable ont principalement pour objet de renforcer les institutions. Cependant, l'insuffisance des ressources financières et un certain nombre de facteurs extérieurs entravent le développement économique et social du pays. Il importe également de resserrer la coordination à l'échelon régional pour atteindre les objectifs d'Action 21.

25. La Bulgarie estime que la Commission du développement durable est l'instrument le plus important dans le suivi de la Conférence de Rio et pense qu'elle doit continuer de maintenir un niveau élevé de participation du point de vue politique. Elle appuie également la résolution 48/174 aux termes de laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle essentiel du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en tant que principal organisme chargé de coordonner et de stimuler les activités en matière d'environnement à l'intérieur du système des Nations Unies. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) doit également continuer de jouer un rôle important. Les activités visant à réaliser les engagements pris dans les accords multilatéraux sur l'environnement doivent comprendre la promotion du commerce international, qui peut être un important facteur de développement durable.

26. En ce qui concerne la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 1997, il convient de choisir les aspects décisifs de la durabilité en se fondant sur une analyse exhaustive des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de Rio. La session extraordinaire permettra de maintenir l'élan acquis au plan politique et d'indiquer clairement la voie à suivre. Elle doit aboutir à une déclaration énonçant les mesures qui seront prises pour promouvoir le développement durable et fixant les priorités à cet effet.

27. M. HONG Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) dit qu'on a accompli beaucoup de progrès dans le domaine de l'environnement et du développement depuis l'adoption d'Action 21, mais nombre d'engagements pris n'ont pas été tenus. Les États doivent maintenant faire preuve de la volonté politique nécessaire pour assurer un développement durable et écologiquement rationnel dans une véritable coopération mondiale. Pour ce faire, les pays développés doivent accroître l'aide publique au développement, fournir de nouvelles ressources financières et accroître le montant de celles-ci et assurer le transfert des écotéchnologies à des conditions favorables. Ils doivent également s'abstenir de créer des obstacles empêchant la mobilisation de fonds en faveur des pays en développement.

28. Sa délégation est également satisfaite du rôle accru que joue le PNUE dans les questions d'environnement, au sein du système des Nations Unies, et compte

voir se resserrer de plus en plus la coordination entre le PNUE et la Commission du développement durable. Elle attache une grande importance à la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra en 1997 pour procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble d'Action 21 et espère qu'on pourra, à la session en cours et pendant les préparatifs de la session extraordinaire, formuler des propositions qui compléteront les précieuses propositions qui figurent dans le document A/50/453 pour ce qui est de la session extraordinaire. Son gouvernement, conformément à sa stratégie de mise en oeuvre d'Action 21, s'engage à coopérer pleinement à cette fin.

29. M. ONGERI (Kenya) dit que son pays réaffirme son soutien aux activités de développement des Nations Unies qui ont pour objet d'atténuer la pauvreté et les souffrances dans les pays en développement dans un esprit de coopération. Pour partager de façon judicieuse et équitable le poids que représentent les activités de développement, il faut disposer de ressources suffisantes et assurer le transfert de technologie. Il convient de considérer Action 21 comme un engagement de la communauté internationale en faveur du développement durable. Bien que cette dernière ait mis l'accent sur l'interdépendance et la complémentarité de l'environnement et du développement, tant qu'on ne mobilisera pas suffisamment de ressources pour mettre en oeuvre Action 21, il sera très difficile d'assurer le développement durable.

30. Le Kenya a ratifié la Convention-cadre concernant les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique; la Convention sur la lutte contre la désertification est en cours de ratification. Le Parlement kényen va bientôt être saisi d'un projet de loi-cadre dans le domaine de l'environnement.

31. Le PNUE est au centre des activités visant à mettre en oeuvre Action 21. Cependant, le renforcement de ses bureaux régionaux ne doit pas se faire aux dépens du siège de Nairobi. Sa délégation s'inquiète de voir le nombre croissant de réunions sur l'environnement qui se tiennent hors du siège du PNUE. Le Gouvernement kényen souhaite vivement aussi accueillir le secrétariat permanent de la Convention sur la diversité biologique à Nairobi.

32. M. AZAIEZ (Tunisie) dit qu'étant donné la complexité des engagements pris dans le cadre du programme Action 21, il n'est pas étonnant qu'il faille beaucoup de temps pour atteindre ses objectifs. Il ne faut pas perdre l'élan pris à Rio et tous les pays, en particulier les pays nantis, doivent s'efforcer d'assurer la pleine mise en oeuvre d'Action 21.

33. L'action que son pays a entreprise dans le domaine du développement durable porte essentiellement sur la lutte contre la désertification, la préservation des ressources en eau et l'adéquation entre l'utilisation et la maîtrise de l'énergie et la protection de l'environnement. Son pays accorde l'attention qui convient aux aspects socio-économiques du problème de la désertification et s'efforce de mieux connaître les mécanismes de l'érosion et de la désertification ainsi que les techniques de lutte contre celles-ci socialement acceptables et économiquement rentables. Des progrès ont été accomplis mais il reste beaucoup à faire. La coopération de la communauté internationale étant cruciale, il demande instamment à celle-ci de renouveler son appui à la Convention sur la lutte contre la désertification ainsi qu'à la Convention-cadre

/...

des Nations Unies concernant les changements climatiques et à la Convention sur la diversité biologique. Il demande également aux autres pays d'augmenter leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale et au Fonds de contributions volontaires.

34. Les efforts que déploie son pays pour assurer un approvisionnement approprié en eau potable entre dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à restaurer, sauvegarder, aménager et valoriser les ressources naturelles selon les caractéristiques écologiques de chaque région. Soucieux d'utiliser rationnellement les ressources énergétiques et de recourir aux énergies nouvelles et renouvelables, son pays applique une politique visant à économiser de façon sensible l'énergie dans l'avenir et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il a mis sur pied un observatoire pour l'environnement et le développement qui lui permettra de disposer de données précises sur les différentes composantes de l'environnement.

35. Pour atteindre les objectifs fixés dans Action 21, il faut que toutes les composantes de la communauté internationale travaillent dans un cadre collectif. Il importe que les pays en développement bénéficient d'apports financiers suffisants qui s'accompagnent de transferts de technologies appropriées. La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se réunira en 1997 devrait notamment permettre de chercher les meilleurs moyens d'assurer ces transferts. Elle doit être l'occasion pour les gouvernements de faire le bilan des résultats obtenus et d'analyser objectivement les carences.

36. M. SAMANA (Papouasie-Nouvelle-Guinée), parlant en sa qualité de Président du Forum du Pacifique Sud, au nom des délégations de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, de Fidji, des îles Marshall, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, du Samoa, des îles Salomon, de Vanuatu et de son propre pays, dit qu'Action 21 est un cadre permettant réellement de concilier la consommation, la production et le développement économique et social durable. L'Organisation des Nations Unies doit se féliciter d'avoir contribué à la mise en place de régimes juridiques, d'objectifs, de directives et de plans d'action visant à protéger les ressources mondiales et à lutter contre la dégradation de l'environnement. La plupart des pays au nom desquels l'orateur prend la parole ont pris des mesures pour être parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à la Convention-cadre concernant les changements climatiques et à la Convention sur la diversité biologique.

37. Les pays du Forum ont pris une part de plus en plus active aux réunions internationales et régionales récentes au cours desquelles ils ont insisté sur la nécessité d'appliquer des pratiques rationnelles de gestion de l'environnement et d'assurer le développement durable. Le Forum du Pacifique Sud est un élément important du réseau international assurant le suivi des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des réunions ultérieures, en particulier celles de la Commission du développement durable. Le Programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud (SPREP) sert de cadre à la coopération régionale sur les questions écologiques transfrontalières.

38. Même si les délégations au nom desquelles il prend la parole se félicitent de la recommandation du Secrétaire général tendant à renforcer et à étendre la

coopération entre le PNUE et le PNUD, on ne pourra mettre en place ce cadre institutionnel que si les fonds nécessaires sont fournis à temps. Des efforts sont déployés au niveau régional pour permettre aux États Membres de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention sur les changements climatiques.

39. Les pays membres du Forum ont réaffirmé la nécessité d'adopter un code de conduite régissant l'exploitation des forêts, principal élément d'une politique globale de conservation et de gestion non déprédatrice des forêts. Ils comptent faire profiter de leur expérience le Groupe intergouvernemental à composition non limitée sur les forêts. Il est regrettable qu'à sa dernière réunion le groupe ait perdu beaucoup de temps en revenant sur le mandat qu'il avait approuvé. Il devrait avoir pour objet l'élaboration d'activités qui tiennent compte des priorités et stratégies nationales, en particulier celles des pays en développement.

40. En ce qui concerne la pêche et les ressources marines, les pays du Forum ont pris une part active à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs et ont déjà entamé les activités de suivi de celle-ci.

41. S'agissant des liens au sein du système des Nations Unies, il se félicite des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Barbade et estime qu'il faut renforcer le Groupe des petits États insulaires en développement du Département de la coordination des politiques et du développement durable. La protection des océans est un important sujet de préoccupation pour ces pays et il se félicite du soutien que l'Union européenne apporte au Programme d'action mondial pour la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine tellurique qui doit être adopté prochainement. Les membres du Forum ont récemment approuvé la Convention interdisant l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires membres du Forum et contrôlant leurs mouvements transfrontières et leur gestion dans la région du Pacifique Sud (Convention Waigani).

42. Les délégations au nom desquelles il prend la parole ont exprimé leur profonde indignation à la suite de la reprise par la France des essais nucléaires dans la région. Ils ont lancé un appel pour un arrêt immédiat des essais qui a eu un écho partout dans le monde et s'est traduit par une résolution dont la Première Commission de l'Assemblée générale est actuellement saisie. En reprenant les essais nucléaires, la France méconnaît les obligations que lui impose l'approche prudente explicitement préconisée dans Action 21 et menace la survie aux plans social et économique des pays de la région. Il faut entreprendre une étude scientifique appropriée pour évaluer les incidences que les essais nucléaires français ont sur l'environnement. La publication des résultats de l'étude ne devrait pas faire l'objet de censure politique.

43. La bonne volonté dont la France, les États-Unis et le Royaume-Uni ont fait preuve en décidant de signer les protocoles relatifs au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud (Traité de Rarotonga) gagnerait beaucoup à être complétée par une décision tendant à mettre immédiatement et de façon indéfinie un terme aux essais nucléaires.

44. M. ELTINAY (Soudan) dit que sa délégation attache une importance particulière aux travaux du PNUE et a déjà participé activement à l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Soudan estime que la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement durable sont intimement liés. La superficie totale des terres agricoles du Soudan diminue chaque année un peu plus sous l'effet de la désertification et de la sécheresse. Dépourvu d'autres sources d'énergie, il a perdu 10 % de ses forêts depuis l'indépendance. En outre, l'afflux d'un grand nombre de réfugiés des États voisins déchirés par les conflits et touchés par la sécheresse a eu des conséquences négatives sur l'environnement et réduit les ressources agricoles.

45. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement soudanais a arrêté une stratégie globale portant sur les politiques économique, sociale et environnementale qui sont étroitement liées. Il a créé un Ministère de l'environnement ainsi qu'un Haut Conseil de l'environnement et des ressources naturelles qui sont chacun chargés de planifier, d'élaborer, de coordonner et de suivre les problèmes liés à l'environnement. Il s'emploie à mettre sa législation en conformité avec les engagements qu'il a pris au niveau international. Il a adopté des lois visant à protéger ses forêts et élabore un programme destiné à faire participer toutes les couches de la population à un programme de reboisement. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, il a mis en oeuvre un programme de lutte contre les épiphyties et continue de coopérer avec les organismes de recherche pour mettre au point d'autres sources d'énergie. Il a mis au point un projet de protection des réserves d'animaux et espère recevoir un financement du Fonds pour l'environnement mondial. Il s'emploie également à mettre en place un système d'alerte rapide en cas de sécheresse et de catastrophe naturelle et à poursuivre sa coopération avec ses partenaires au niveau régional. Il a toujours besoin de fonds pour financer un programme de sensibilisation aux questions écologiques.

46. Bien que le Soudan ait montré qu'il était résolu à prendre des mesures d'ordre pratique, il a reçu très peu d'appui de la part des pays donateurs pour mettre en oeuvre ses programmes de protection de l'environnement. Il est difficile de voir comment protéger l'environnement alors qu'on refuse de financer ces projets. Son pays reste attaché à la mise en oeuvre des engagements de Rio, mais pour réaliser les objectifs en matière d'environnement et de développement, il faut davantage de fonds.

47. M. MAINALI (Népal) dit qu'il sera impossible de réaliser un développement durable si la pauvreté n'est pas éliminée à l'échelle mondiale. Il est tout aussi important d'investir pour la population que pour la protection de l'environnement. Conscient de l'importance vitale de cette dernière, le Népal a créé un conseil de haut niveau de la protection de l'environnement, responsable de la coordination des activités intersectorielles menées dans ce domaine.

48. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'Action 21 sera l'occasion d'encourager une conception intégrée des questions d'environnement et de développement, et de renforcer le consensus dégagé lors de la Conférence de Rio. L'augmentation de l'aide publique au développement, l'élargissement des débouchés des produits

exportés, la fixation de termes de l'échange plus équitables, des mesures d'incitation pour les investissements étrangers et le transfert de technologies écologiquement rationnelles selon des termes préférentiels aideront considérablement les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à mettre en oeuvre Action 21. Le représentant a souligné qu'il était urgent d'améliorer la coordination entre le système des Nations Unies et ses institutions de développement et les institutions de Bretton Woods. Le Programme d'action pour le développement devrait mettre en évidence un lien entre les questions sociales, économiques et politiques dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable.

49. M. KEBEDE (Éthiopie) dit que son pays est touché par des sécheresses récurrentes et par la désertification et qu'il attache donc une importance cruciale à l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il est inquiétant de noter que, bien que la résolution 48/175 de l'Assemblée générale demande que des contributions soient versées au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, le montant reçu a en fait baissé. La délégation éthiopienne appelle donc ses partenaires de développement à prouver leur détermination en mobilisant des ressources supplémentaires pour le financement multilatéral des efforts que déploient les pays en développement dans la lutte contre la désertification et la sécheresse.

50. Vu l'importance des questions dont est saisi le Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la délégation éthiopienne estime que tous les gouvernements et les organisations internationales concernées devraient verser des contributions substantielles au Fonds bénévole spécial afin de garantir la participation totale et efficace d'experts provenant de pays en développement. La reconstitution du Fonds d'affectation spéciale revêt une importance critique pour la réussite des travaux futurs du Comité intergouvernemental de négociation et pour l'application de la Convention.

51. L'Éthiopie a élaboré une politique nationale de prévention et de gestion des catastrophes naturelles, ainsi que des directives visant à atténuer les effets de la sécheresse. Une stratégie nationale de préservation cherche à harmoniser les programmes de développement et d'environnement en mettant l'accent sur des questions comme la dégradation des sols, la déforestation, la gestion des pâturages extensifs, l'accès aux ressources nationales, la participation des communautés et les questions démographiques, qui ont un effet direct sur les efforts de lutte contre la désertification. Le processus de décentralisation et de démocratisation en cours en Éthiopie a créé des conditions propices à la participation de la population à la préparation et à l'application de ces stratégies. En conclusion, le représentant souligne l'importance d'un soutien international aux efforts nationaux et régionaux de protection de l'environnement.

52. M. RESHETNYAK (Ukraine) dit que des progrès ont été réalisés depuis la Conférence de Rio dans l'application d'Action 21, comme on le voit par l'élaboration et l'entrée en vigueur de plusieurs conventions relatives à l'environnement, néanmoins la destruction de l'environnement progresse à un rythme plus rapide que les actions menées pour y faire obstacle.

/...

53. Pour les pays en développement et les pays en transition, traduire en actes la notion de développement durable exige la mobilisation de ressources supplémentaires qui sont souvent inexistantes. Des apports financiers provenant des pays développés et l'utilisation rationnelle des ressources nationales sont essentiels, ainsi que les revenus du commerce extérieur, qui pourraient augmenter sensiblement grâce à l'élimination des barrières protectionnistes et à la libéralisation du commerce. Cependant, chaque membre de la communauté internationale est responsable au premier chef de son propre développement social et économique, notamment en ce qui concerne l'environnement.

54. L'Ukraine a élaboré un projet de programme d'État pour la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, qui doit être approuvé par le Parlement. Elle a également constitué un comité national du développement durable qui, entre autres responsabilités, traitera des retombées de l'accident de Tchernobyl.

55. La délégation ukrainienne se félicite des résultats de la troisième session de la Commission du développement durable, en particulier la création d'un groupe intergouvernemental à composition non limitée sur les forêts. La Commission devient une instance privilégiée pour la discussion de la coopération en matière d'environnement et un dispositif fondamental de coordination de tous les organes des Nations Unies dans la mise en oeuvre du développement durable. Elle pourrait réaliser tout son potentiel si l'on trouvait des moyens efficaces d'améliorer l'interaction entre la Commission, le PNUE et d'autres institutions intergouvernementales.

56. L'Ukraine souscrit à la proposition de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997 qui serait consacrée à l'application d'Action 21. Le processus préparatoire doit faire intervenir les organisations non gouvernementales, scientifiques, politiques, ainsi que les milieux d'affaires. Les médias doivent également jouer un rôle en faisant naître dans l'opinion publique une responsabilité morale pour la recherche de solutions aux problèmes écologiques mondiaux.

57. M. SHIBATA (Japon) constate les nombreuses mesures prises pour mettre en oeuvre le contenu d'Action 21; des accords ont été réalisés dans les domaines des changements climatiques, des stocks de poissons, des forêts, ainsi que de la désertification et de la sécheresse. Cependant, il faut encore promouvoir davantage la coopération en matière de développement durable.

58. La session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait conduire au renouvellement des engagements de Rio et donner un nouvel élan politique au processus de développement durable. Elle constituera une occasion de réaliser un consensus mondial sur la nécessité d'une stratégie à long terme et de renforcer la Commission du développement durable. Elle devrait être à l'origine d'une déclaration politique donnant des directives concrètes et fixant les priorités des organismes nationaux et internationaux. Les travaux préparatoires devraient commencer dès la session de 1996 de la Commission du développement durable. La session extraordinaire, qui devrait bénéficier de la participation active d'autres grands groupes, devra être organisée à la fin de l'année, afin de maximiser son incidence au niveau politique.

59. Il convient de renforcer le PNUE et de le rendre plus efficace. Le Japon se félicite de la décision prise récemment par le Conseil d'administration du PNUE de repenser les structures du Programme et le soutien qu'il apporte à la Commission du développement durable.

60. Plus de 100 pays ont à ce jour signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; il est maintenant nécessaire de chercher à atteindre ses objectifs. Pour ce faire, le Japon continuera à favoriser le processus de négociation.

61. M. TIENDREBEOGO (Burkina Faso) dit que son pays se félicite des mesures prises pour améliorer la coopération internationale et régionale en matière d'environnement, notamment la création d'un office des Nations Unies à Nairobi. Vu la teneur d'Action 21 et la complexité croissante des questions environnementales, il est préoccupant que le PNUE soit invité à devenir plus efficace alors qu'il voit ses ressources financières diminuer. Si la tendance actuelle persiste, ses travaux seront compromis et ses objectifs ne seront probablement pas atteints.

62. Bien que de nombreux engagements aient été pris lors de la Conférence de Rio, ils ne sont pas encore traduits en mesures concrètes, à cause de l'absence d'un véritable partenariat; cet état de choses ne pourra être résolu que grâce à une volonté politique ferme. Le Burkina Faso espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à Action 21 sera une étape marquante dans l'application des engagements de Rio.

63. Le Burkina Faso se félicite du soutien apporté par les organisations internationales à la lutte contre la désertification et estime que la formation et la sensibilisation du public sont les meilleurs moyens de lutter contre ces phénomènes. Outre une campagne de sensibilisation du public, des projets de reverdissement du territoire national ont été conçus, notamment par la production de plants, la plantation d'arbres et la protection de la végétation naturelle existante. Des programmes de reforestation et de protection des forêts ont été mis en oeuvre et l'utilisation du gaz comme source principale d'énergie figure parmi les priorités nationales.

64. Ce ne sont que quelques exemples des mesures prises au niveau national pour protéger l'environnement et lutter contre la désertification et la sécheresse, et un soutien international est encore nécessaire. La communauté internationale doit augmenter ses contributions au budget du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne et apporter un soutien efficace sous d'autres formes à la lutte contre la désertification et la sécheresse.

65. M. AGONA (Ouganda) dit que la Conférence de Rio a marqué une étape décisive dans la coopération internationale pour le développement, mettant en évidence le lien entre l'élimination de la pauvreté, les modèles de production et de consommation et l'utilisation non déprédatrice des ressources. À ce jour, les ressources financières affectées à la mise en oeuvre d'Action 21 se sont avérées très insuffisantes. Certaines parties semblent avoir adopté une approche

sélective envers les engagements de Rio, soit parce que les atteintes portées à l'environnement mondial ont été exagérées, soit parce qu'il a été décidé d'en ignorer la menace et d'en laisser la charge aux générations futures. D'autres considèrent peut-être que ces problèmes concernant uniquement le tiers monde, mais cette opinion est peu perspicace. L'attitude constructive exprimée par le Japon est une heureuse exception à la tendance générale.

66. Les pays en développement continuent de demander des mesures concrètes à l'appui des efforts qu'ils font dans les domaines des apports de ressources, du commerce, du service de la dette et de la technologie. À cet égard, la session extraordinaire de l'Assemblée générale devra être l'occasion de s'engager à nouveau à entreprendre un effort mondial pour protéger l'environnement.

67. La sécheresse et la désertification sont des problèmes majeurs qui menacent la survie de communautés entières; ils doivent être abordés d'une façon intégrée. Bien que les organisations des Nations Unies pertinentes aient déjà beaucoup à leur actif, la réponse internationale aux efforts de lutte contre la désertification et la sécheresse est encore modérée. Le Comité international de négociation devra terminer ses travaux en temps voulu et adopter une stratégie de financement transparente; le secrétariat intérimaire doit disposer d'un soutien total et des mesures urgentes doivent être prises pour venir en aide aux zones les plus touchées en Afrique.

68. M. RYSTO (France), exerçant son droit de réponse, dit que les allégations faites par deux délégations selon lesquelles les essais nucléaires actuellement effectués par la France auraient des effets néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement ne correspondent pas aux résultats des recherches entreprises par des groupes scientifiques de haut niveau dans l'atoll de Mururoa, notamment un rapport présenté au forum de Brisbane en Australie. Un rapport de la Commission européenne a conclu qu'il n'y avait pas de danger d'exposition aux radiations du fait de ces essais et a indiqué que le niveau de radiation ne dépassait pas 0,002 % du seuil de sécurité.

69. M. FOREMAN (Australie), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation est en désaccord total avec les observations de la France et s'associe à la déclaration faite par la délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée au nom du Forum du Pacifique Sud. Les essais nucléaires constituent effectivement une grave menace pour la santé et pour l'environnement; si tel n'est pas le cas, pourquoi la France a-t-elle décidé d'effectuer ses essais nucléaires à des dizaines de milliers de kilomètres de la France métropolitaine? Les déclarations françaises sont au mieux un voeu pieux, au pire, elles passent sous silence le risque d'un grave accident dans le Pacifique Sud. La France doit tenir compte de l'appel lancé par les pays du Pacifique Sud et d'ailleurs lui demandant de mettre un terme à ses essais nucléaires.

70. M. SAMANA (Papouasie-Nouvelle-Guinée), exerçant son droit de réponse, dit que si les essais nucléaires étaient sans danger, la France aurait certainement effectué ces essais soit dans le golfe de Gascogne, soit à Paris. La France ne s'est pas préoccupée de savoir qui serait directement touché au cas d'accident

nucléaire et qui devrait procéder à la remise en état des lieux. Aucune raison n'avait été donnée pour expliquer pourquoi le deuxième essai nucléaire n'avait pas eu lieu dans l'atoll de Mururoa, pas plus qu'il n'avait été indiqué quel était l'ennemi que visait la France en mettant au point des armes nucléaires alors que la guerre froide est révolue. La France ne sera plus un interlocuteur du Forum du Pacifique Sud tant qu'elle n'aura pas mis un terme à ses essais nucléaires dans la région. Elle doit respecter le droit international et ne peut faire abstraction des problèmes écologiques qui se poseront à long terme.

La séance est levée à 18 h 5.